FédéGN
Association loi 1901 déclarée à préfecture du Val d'Oise
N° SIRET : 424 761 419 00045
16 les Linandes Vertes 95000 Cergy
Mail: contact@fedegn.org - Secrétariat : 0805 69 2000

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : samedi 15 septembre 2018

dans la limite des places disponibles

DÉROULEMENT :

Date : Dimanche 30 septembre 2018

Lieu : Les Mines du Roi nain — Rue du Cimetière, 60290 LAIGNEVILLE

Coordonnées GPS : (49°17' 17.1" N/2°26' 35.6" E)

- 8 h - 9 h 30 : arrivée et accueil des exposants
- 10 h - 18 h : ouverture aux visiteurs
- À partir de 18 h : démontage des stands

Contact informations et inscriptions : Aurélie AIELLO

aurelie@fedegn.org — 06 71 97 35 66

RESTAURATION :

Possibilité de restauration sur place. La réservation des repas est optionnelle et a lieu en même temps que l'inscription. Pas de règlement sur place. **Sans règlement des repas à la date limite d'inscription, ceux-ci ne seront pas pris en compte**. Règlement via la billetterie en ligne Helloasso uniquement.

Nous vous proposons une formule sandwich/boisson/dessert à 6,50 €. Il y aura également une buvette accessible tout au long de la journée.

La fiche d'inscription, le règlement signé et l'attestation si nécessaire qui suivent sont à envoyer à :

aurelie@fedegn.org

ou

FédéGN - 2 ter boulevard de la perruque, 34000 Montpellier

FédéGN
Association loi 1901 déclarée à préfecture du Val d'Oise
N° SIRET : 424 761 419 00045
16 les Linandes Vertes 95000 Cergy
Mail: contact@fedegn.org - Secrétariat : 0805 69 2000

RÈGLEMENT DE BROC'N TROC

Article 1 :
La manifestation dénommée *Broc'n Troc,* organisée par la FédéGN se déroulera sur le site des Mines du Roi nain à Laigneville (60), le dimanche 30 septembre de 10 h à 18 h. (Ouverture à 8 h pour les exposants).

Article 2 :
Cette brocante est ouverte aux associations membres de la FédéGN, aux associations organisatrices de GN non membres, aux particuliers et aux professionnels. Seuls sont autorisés les objets et équipements de GN ou pouvant être utilisés en GN.

Les associations et les professionnels peuvent vendre des objets neufs ou usagers. Les particuliers ne peuvent vendre que des objets personnels et usagers.

L'inscription préalable est obligatoire et ne sera validée qu'une fois le paiement réalisé sur la plateforme en ligne Helloasso *et* les documents retournés à l'organisateur.

Liste des pièces obligatoires à fournir pour valider l'inscription :

– La fiche d'inscription **dûment remplie**.
– Une photocopie de la carte d'identité (recto verso) du vendeur
+
– Pour les particuliers et associations : l'attestation sur l'honneur jointe au présent dossier
– Pour les professionnels : un extrait KBIS
+
– Le règlement intérieur signé.
– Le paiement correspondant à la réservation et aux repas via la plateforme en ligne Helloasso.

Un accusé de réception vous sera adressé par mail et devra être présenté sur place pour l'installation.

Article 3 :

La vente d'armes factices est autorisée dans le respect des règlementations en vigueur. Les vendeurs devront prévoir de quoi emballer les produits vendus afin qu'ils ne soient pas transportés tels quels sur la voie publique. La vente d'armes réelle est interdite même neutralisée.

Les essais d'armes factices se feront en un endroit déterminé par l'organisation à l'exclusion de tout autre.

Article 4 :
La réservation minimale doit être de 2 mètres.
Les 2 mètres linéaires coûtent :

- 20 € pour les professionnels,
- 13 € pour les associations non membres de la FédéGN et les particuliers,
- 8 € pour les associations membres de la FédéGN et les détenteurs d'une carte GN ou GN+.

Au-delà de 2 m, le mètre linéaire supplémentaire est à :

- 5 € pour les professionnels,
- 3 € pour les associations non membres de la FédéGN et les particuliers,
- 2 € pour les associations membres de la FédéGN et les détenteurs d'une carte GN ou GN+.

FédéGN
Association loi 1901 déclarée à préfecture du Val d'Oise
N° SIRET : 424 761 419 00045
16 les Linandes Vertes 95000 Cergy
Mail: contact@fedegn.org - Secrétariat : 0805 69 2000

Article 5 :
Le règlement des réservations et des repas éventuels se fera impérativement via le support en ligne Helloasso à cette adresse : https://www.helloasso.com/associations/fedegn/evenements/broc-n-troc.

Les moyens de paiements suivants sont acceptés sur la plateforme : chèque, carte bancaire et prélèvement. Toutefois, 14 jours avant l'événement les chèques ne seront plus acceptés par la plateforme et 7 jours avant la manifestation, les paiements par prélèvement ne seront plus possibles.

Article 6 :
Les enfants mineurs exposants ne sont pas autorisés. Les réservations sont nominatives et chaque emplacement devra être occupé par un seul vendeur ou une seule structure. Toute concession de droit d'occupation est strictement interdite et pourra entraîner l'exclusion.

Article 7 :
L'absence de l'exposant (pour quelque raison que ce soit) ne donnera droit à aucun remboursement du droit de place, sauf remplaçant trouvé.

Article 8 :
Les emplacements sont attribués par les placiers en fonction des réservations de manière à optimiser l'espace et par ordre d'inscription, sous réserve de paiement préalable. **Aucune inscription et aucun règlement ne sera accepté le matin même.**

L'entrée de la brocante est interdite avant 8 h. L'installation des stands devra se faire de 8 h à 9 h 30. Passé ce délai, plus aucun véhicule ne sera autorisé à se déplacer dans l'enceinte des Mines. Les véhicules devront être garés sur la plaine.

Tous les emplacements devront être tenus dans un parfait état de propreté pendant et après la manifestation. Il est expressément interdit de jeter à même le sol des papiers, cartons ou quelque objet que ce soit.

Les emplacements comprennent le nombre de chaises commandées et les tables correspondant au linéaire demandé. L'électricité pour l'éclairage supplémentaire n'est pas incluse, mais peut être demandée lors de l'inscription. Elle sera facturée 5 €. Les rallonges et les multiprises ne sont pas fournies et ne doivent pas traverser les cheminements piétons.

Article 9 :
Les animaux de compagnie ne sont pas autorisés sur le site.

Article 10 :
Les participants seront inscrits sur un registre rempli par les organisateurs. Ledit registre sera archivé par l'association organisatrice de cette manifestation. Chaque participant devra se soumettre aux éventuels contrôles des services de police ou de gendarmerie, des services fiscaux et de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes et pouvoir justifier de son identité.

Chaque exposant s'engage à respecter les consignes de sécurité qui lui seront données par les organisateurs, les autorités ou les services de secours.

FédéGN
Association loi 1901 déclarée à préfecture du Val d'Oise
N° SIRET : 424 761 419 00045
16 les Linandes Vertes 95000 Cergy
Mail: contact@fedegn.org - Secrétariat : 0805 69 2000

Article 11 :
La vente d'animaux est interdite. La FédéGN se réserve l'exclusivité de la vente de boissons et de la restauration sur l'événement.

Article 12 :
Les organisateurs se réservent le droit d'expulser tout exposant ne respectant pas ce règlement ou gênant le bon déroulement de la manifestation

Article 13 :
Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration sur les stands (objets exposés, voitures, parapluies, structures…). Les participants reconnaissent être à jour de leur assurance responsabilité civile.

Article 14 :
Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure et s'engagent à rembourser les participants dans ce seul cas de figure.

Article 15 :
Tout participant s'engage à avoir pris connaissance de ce règlement et à l'appliquer

Nom — Prénom :…….. **Signature** précédée « lu et approuvé » **:**
Le..... **2018.**

FédéGN
Association loi 1901 déclarée à préfecture du Val d'Oise
N° SIRET : 424 761 419 00045
16 les Linandes Vertes 95000 Cergy
Mail: contact@fedegn.org - Secrétariat : 0805 69 2000

Réservé à l'administration.
Reçu le : _____
☐ Dossier administratif complet
☐ Règlement signé
☐ Paiement repas reçu
☐ Paiement linéaire reçu
☐ Emplacement plan
☐ Comptabilisation matériel
☐ Comptabilisation repas

FICHE D'INSCRIPTION

À retourner impérativement et au plus tard avant le samedi 15 septembre

Nom : **Prénom :**

Structure :

Adresse complète :

Tél. : **@ :**

Je suis :

☐ Un professionnel
(20 €/2 m linéaire, 5 €/m supplémentaire)

☐ Une association non membre ou un GNiste
(13 €/2 m linéaire, 3 €/m supplémentaire)

☐ Une association membre de la FédéGN ou un titulaire d'une carte GN ou GN+
(8 €/2 m linéaire, 2 €/m supplémentaire)

Je déclare accepter pleinement le règlement de *Broc'n Troc* et souhaite réserver :

Linéaire et mobilier	
Nombre de mètres linéaires (minimum 2) :	
Mètres linéaires supplémentaires :	
Nombre de chaises souhaitées :	
Sous-total (€) :	

Si option repas retenue, nbre de formules (sandwich, boisson, dessert, café/thé)	
Formule à 6,50 € :	
Sous-total (€) :	

**MONTANT TOTAL À RÉGLER : € **
Règlement via la billetterie Helloasso : https://www.helloasso.com/associations/fedegn/evenements/broc-n-troc
Sans règlement à la date limite d'inscription, votre inscription ne pourra être prise en compte.

Commentaires, autres besoins spécifiques à prévoir :

Les informations collectées sont utilisées uniquement dans le cadre de l'organisation de la manifestation et de la tenue du registre légal. Elles ne feront l'objet d'aucun traitement autre, d'aucune cession. Toutefois si vous souhaitez être informé des actions menées par la FédéGN, merci de cocher cette case. ☐

Rappel de la liste des pièces obligatoires à fournir :

☐ Fiche d'inscription
☐ Photocopie carte d'identité (recto verso) vendeur
☐ Le règlement signé
☐ Le paiement

☐ **Pour les particuliers et associations uniquement :** attestation sur l'honneur jointe au présent dossier
☐ **Pour professionnel :** extrait KBIS

Date : **Signature** :

FédéGN
Association loi 1901 déclarée à préfecture du Val d'Oise
N° SIRET : 424 761 419 00045
16 les Linandes Vertes 95000 Cergy
Mail: contact@fedegn.org - Secrétariat : 0805 69 2000

ATTESTATION DESTINÉE AUX PARTICULIERS UNIQUEMENT

Je soussigné(e),

(Prénom).....(Nom).....,
né (e) le..... à..... et domicilié (e) au
.....
.....
.....
CP :..... Ville :..... , participant à *Broc'n Troc*, brocante organisée par la FédéGN le dimanche 23 septembre aux Mines du Roi nain, rue du Cimetière à Laigneville,

Déclare sur l'honneur :
− ne pas être commerçant(e)
− ne vendre que des objets personnels et usagés (article L 310-2 du Code de commerce)
− de ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R321-9 du Code pénal)

Fait à..... le.....
Signature

Cette attestation est obligatoire, et sera jointe au registre obligatoire pour la tenue de ce type d'événement.

FédéGN
Association loi 1901 déclarée à préfecture du Val d'Oise
N° SIRET : 424 761 419 00045
16 les Linandes Vertes 95000 Cergy
Mail: contact@fedegn.org - Secrétariat : 0805 69 2000

ATTESTATION DESTINÉE AUX ASSOCIATIONS UNIQUEMENT

Je soussigné(e),

(Prénom).....(Nom).....,

né (e) le..... à..... et domicilié (e) au

.....

.....

.....

CP :..... Ville :..... , en ma qualité de (poste occupé au sein de l'association) .....

de l'association .....,

participant à *Broc'n Troc*, brocante organisée par la FédéGN le dimanche 23 septembre aux Mines du Roi nain, rue du Cimetière à Laigneville,

déclare sur l'honneur :
− ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R321-9 du Code pénal)

Fait à..... le.....
Signature

Cette attestation est obligatoire, et sera jointe au registre obligatoire pour la tenue de ce type d'événement.